



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 04 JUIN 2021

SEANCE DU 25/05/2021

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- **Nombre de délégués en exercice : 33**
- **Nombre d'élus titulaires présents : 25**
- **Nombre de votants : 32**

**Date de la convocation** 05/05/2021

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
02/06/2021

Affichage du compte-rendu :  
le 31/05/2021

**Présents :** Pascale BAY - Marc BIGOT (arrivé à 21h11) - Cyrille BOUVAT - Jérémy CAMUS – Blandine COLLIN – Elisabeth DE FREITAS – Franck DECRENISSE (arrivé à 20h50) – Béatrice DELORME – Armand-Louis DE MONTRICHARD (arrivé à 20h48) - Cyrille FIARD – Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Thierry GOYET – Séverine HEMAIN - Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT – Anne-Laure MATHIAS - Jacques MONGOIN - Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST – Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER - Max VINCENT – Jacques MONGOIN – Selma JACOB

**Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative :**

Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) - Pascal DAVID (remplacé par son suppléant Jacques MONGOIN) - Pierre GOUVERNEYRE (remplacé par sa suppléante Selma JACOB) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth De Freitas) – Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)

**Absent(s) :** Pierre ATHANAZE

**Secrétaire de Séance élu :** Guillaume MALOT

Le **mardi 25 mai 2021, à 20h30**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 05/05/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-23

**VOTE EN HUIS CLOS**

**RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME-PRESIDENTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu par le Décret n° 2021-325 du 26 mars 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Afin de tenir la réunion du mardi 25 mai 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Madame la Présidente demande la réunion à huis clos,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le vote en huis clos de cette séance du 25 mai 2021.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 29 voix POUR (M. BIGOT, F. DECRENISSE et A-L DE MONTRICHARD étaient alors absents)

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 26/05/2021*

Béatrice DELORME, Présidente

